

la réaction du public et permettait des témoignages nombreux, elle découvrirait une réaction violente contre la création arbitraire de quatre circonscriptions, sans aucun rapport avec les trois qui existent actuellement.

Simple exemple de ce qui me paraît contraire à l'intérêt commun, le remaniement proposé fait maintenant entrer une partie de la banlieue directement à l'Ouest de Summerside dans la circonscription de l'Est, et le député qui représentera la circonscription d'Egmont-Ouest sera séparé de celle de l'Est par une circonscription intermédiaire. Homogénéité et intérêt commun n'en découleront certainement pas.

Je m'inquiète aussi d'un fait qui a déjà été mentionné par mon collègue: nous aurons maintenant deux grandes circonscriptions: Egmont, avec 29,672 âmes, et Hillsborough, avec 30,050, tandis que la population de Cardigan sera de 23,081 et celle de Malpèque, de 21,826. Je dirais que l'écart de population entre ces deux circonscriptions est plus considérable qu'auparavant, car, actuellement, nous avons deux circonscriptions de superficie à peu près semblables, et une troisième, plus petite.

Ce qui, à mes yeux tout au moins, est encore plus troublant, c'est de constater que les deux plus grandes circonscriptions proposées sont les principaux centres d'expansion de la région, et si l'écart est énorme, d'après les chiffres que nous avons devant nous, en 1966, que sera cet écart lors d'une prochaine élection fédérale, que celle-ci ait lieu en 1967, en 1968, en 1969, en 1970 ou en 1971? Tout ce que je puis dire c'est que s'il était nécessaire de créer de nouvelles circonscriptions, ce dont je me permets de douter dans le cas de l'Île du Prince-Édouard, il aurait fallu le faire sur une base plus équitable que celle dont fait mention le rapport.

Ensuite vient la question des noms. Je sais qu'un nom est quelque chose de très subjectif. Nous avons tous nos idées là-dessus, et je sais que les noms proposés pour ces nouvelles circonscriptions—Cardigan, Egmont, Hillsborough et Malpèque—peuvent se défendre pour des raisons géographiques—bien qu'il s'agisse là d'un argument à double tranchant. Mais si l'on envisage le côté historique et, si j'ose m'exprimer ainsi, les hommes éminents qui ont représenté ces circonscriptions électorales—en faisant abstraction de ma personne—la perte des noms de Queens, Prince et Kings sera certainement ressentie durement, non seulement par les habitants de l'Île du Prince-Édouard, mais par tous les Canadiens.

Si nous devons absolument donner de nouveaux noms, je propose de maintenir les trois noms actuels et d'y ajouter un quatrième qui

ne jure pas avec les autres, comme par exemple *Royalty*, ou quelque chose d'analogue. Mais si nous devons abandonner les noms traditionnels, ne pourrions-nous pas trouver des noms puisés dans l'histoire de l'île du Prince-Édouard? Il ne fait aucun doute que l'île du Prince-Édouard a connu des événements et des personnages marquants dans son histoire. Pourquoi ne pas les perpétuer en donnant leur nom à ces nouvelles circonscriptions, comme cela s'est déjà fait jadis et ailleurs?

Vient ensuite la question du remaniement proprement dit. On nous dit qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il y a lieu de procéder tous les dix ans, après le recensement de la population, à un examen de la situation et à un remaniement de la carte électorale. Nous approchons à grands pas de 1967. Le dernier recensement est déjà loin derrière nous. Comme les choses changent si rapidement au Canada, on peut se demander si nous avons atteint le but visé, grâce au remaniement en question et, s'il fallait, dans de nombreux cas, abandonner les circonscriptions actuelles qui ont un long passé pourquoi ne pas l'avoir fait après de multiples consultations et l'examen des autres facteurs en jeu.

Je citerai M. R. MacGregor Dawson, éminent spécialiste canadien des sciences politiques, qui écrivait, il y a plusieurs années:

Au Canada, on reconnaît généralement deux grands principes selon lesquels il est permis de s'écarter de la loi générale relativement à l'égalité des circonscriptions. D'abord, il faut s'en tenir si possible aux limites des municipalités et des comtés. On juge plus sage d'augmenter ou de diminuer le nombre des électeurs de la circonscription, que de démembrer les districts qui ont acquis des traditions, une longue histoire et un caractère de fertilité bien marquée.

De ce qui précède, il ressort, à mon sens, que les gens attachent plus d'importance à des facteurs d'un autre ordre que les chiffres. Ainsi, le sentiment de posséder un représentant qui est vraiment des leurs, qui permet le dialogue, non seulement entre les électeurs et le député, mais aussi entre les électeurs eux-mêmes. Cela ne peut se réaliser que si la circonscription forme une sorte d'entité homogène; or, je ne vois aucune homogénéité dans les nouvelles circonscriptions qu'on nous a décrites.

J'espère, monsieur l'Orateur, que nous aurons assez de souplesse pour nous rendre compte que, même s'il en découle certaines difficultés pour le premier officier rapporteur du fait des circonscriptions duonominales, nous devrions avoir assez de courage et d'esprit aventurier, surtout dans le cas de l'île du Prince-Édouard—cas unique, je crois, en ce